

**Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 06 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le six avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, Chantal DUBOIS, BLANCHARD, GUIBERT et Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRE, BARDIEUX.

Absent(s) : Mmes JOLLY, Danielle DUBOIS, BORDAS et Mrs GRAND, PASCUAL.

Pouvoir(s) : M. GRAND donné à Mme REYNAUD, Mme JOLLY donné à M. DUBREUIL, Mme Danielle DUBOIS donné à M. ERBEL, Mme BORDAS donné à M. ANDRE, M. PASCUAL donné à Mme BAPTISTE.

Secrétaire de séance : Gaëlle BLANCHARD

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Vote des subventions 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....

1/ VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme totale de 4960.00€ aux associations communales et à la coopérative scolaire.

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 adoptés en séance ordinaire du Conseil municipal le 24 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 février 2022 décidant l'affectation du résultat d'exploitation 2021 ;

- ADOPTE le budget primitif 2022 du Budget Général qui s'équilibre à hauteur de :

**1 187 338 € pour la section de fonctionnement et de
442 839 € pour la section d'investissement.**

Fin de la séance : 19h45